

## **Conseil scientifique**

### **Formation restreinte**

**Mardi 30 juin 2020, 15h – 17h – séance en visioconférence**

**Présents** : Florence Bernault, Régis Bismuth, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Pierre François, Gilles Favarel-Garrigues, Martial Foucault, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Emeric Henry, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Nicolas Sauger, Paul-André Rosental, Gwenaële Rot, Julie Saada, Mirna Safi, Dina Waked.

**Absents ou excusés** : Astrid Von Busekist, Etienne Nouguez, Florian Oswald, Xavier Ragot, Francesco Saraceno.

#### **Assistent à la réunion :**

Astrid Ténrière, Erell Renouard, Marie Rassat, Direction de la formation

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

---

#### **1/ Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visio-conférence le 2 juin 2020**

Ce point est reporté à la séance du 17 septembre 2020.

#### **2/ Information sur l'organisation de la rentrée universitaire 2020-2021**

Frédéric Mion indique que, concernant les modalités d'organisation retenues pour la prochaine rentrée universitaire (côté formation et non recherche), la préparation de

cette rentrée s'est fondée sur 3 constats principaux : le premier étant que la situation pandémique et géopolitique rend à peu près certain le fait qu'une partie de nos étudiants, dont internationaux, ne pourront pas être physiquement présents dans la proximité de nos campus à la date de la rentrée ; le deuxième est qu'il est fort probable qu'à la rentrée demeurent en vigueur des règles de distanciation physique conduisant à envisager une occupation beaucoup moins dense des bâtiments que celle autorisée d'ordinaire ; le troisième est que la situation est extrêmement évolutive en positif comme en négatif et que la phase de régression dans laquelle l'épidémie est entrée en France n'a pas nécessairement son pendant ailleurs dans le monde, comme il est possible de le constater en Amérique latine et du Nord ; par ailleurs cette phase ne signifie pas une extinction définitive de l'épidémie, l'automne pouvant se caractériser par un regain de l'épidémie avec un certain nombre de conséquences à tirer du point de vue de l'offre de formation.

Ces trois constats ont conduit l'institution à prendre trois décisions principales : la première a été de décaler la date de la rentrée au 14 septembre, soit deux semaines plus tard que d'ordinaire, pour faciliter autant que faire ce pouvait l'acheminement des étudiants vers les campus et laisser plus de temps pour préparer une rentrée différente des précédentes ; la deuxième a été de décider que l'ensemble de l'offre de formation devrait être disponible à distance pour permettre précisément à ceux des étudiants qui ne pourront pas être présents de suivre un semestre complet en dépit de leur éloignement physique ; la troisième a été de décider que l'ensemble des campus seraient ouverts à la rentrée prochaine, pour tous les types d'activité prévus (formation initiale et continue, recherche, activités associatives et étudiantes) dans les proportions rendues possibles par les règles de distanciation et l'évolution de l'épidémie.

Sur la base de ces trois décisions, un travail approfondi a été mené par chacun des programmes de formation sur tous les campus consistant à élaborer les maquettes de ce semestre particulier au sein duquel le numérique va jouer un rôle très important, auquel ont concouru les directrices et directeurs de département avec ardeur. Frédéric Mion salue également le travail des équipes de la scolarité mobilisées sous l'égide de Bénédicte Durand et plus largement de la DFI. Le travail atteint son terme cette semaine, chacun des programmes de formation pouvant s'adresser dès le 2 juillet à la population de ces étudiantes et étudiants pour leur faire connaître les grandes articulations de ces programmes, master par master, campus par campus, pour la rentrée prochaine, ainsi que la manière dont les choses vont s'organiser à distance et en présentiel. Il est prévu de réaliser les inscriptions pédagogiques avant le départ en vacances de l'ensemble des équipes, c'est-à-dire aux alentours de la mi-juillet. Parallèlement, il a été décidé de mener un sondage auprès des étudiants pour leur demander où ils ont l'intention de se trouver à la rentrée prochaine, afin de rassembler les éléments permettant d'avoir une idée plus précise des effectifs susceptibles d'avoir à être traités sur le plan physique au moment de l'ouverture et connaître la marge de manœuvre possible.

Frédéric Mion ajoute deux éléments importants à ses yeux : tout d'abord, le choix d'organisation qu'il vient d'indiquer n'est pas celui d'un modèle idéal que la crise

permettrait de mettre en œuvre ; ayant vu ici et là dans les départements des prises de position fortes en faveur d'un enseignement présentiel, il affirme partager cette préférence, tout comme l'ensemble des équipes de la formation initiale. Le recours au numérique est lié à l'univers de contraintes qu'il a décrit, il ne faut donc pas voir la préfiguration dans ces modalités du prochain semestre d'un mode de fonctionnement vers lequel Sciences Po choisirait de s'orienter insensiblement pour l'accomplissement de ces tâches de formation à venir. Concernant le caractère évolutif de la situation, Frédéric Mion indique la détermination de l'institution à se saisir des opportunités qu'offrirait une évolution plus favorable de l'épidémie, en particulier en utilisant autant qu'il sera possible les espaces physiques en fonction des règles d'occupation qui seront dictées par les autorités sanitaires. Les programmes qui ont été pensés avec une part très forte de numérique et une part moindre de présentiel pourront voir rééquilibrée la composante respective de chacune si la situation le permet, campus par campus, en fonction des indications des autorités sanitaires, de sorte que les proportions seront très au-delà dans l'ensemble des formations de celles qui ont pu être évoquées de 90/10. Frédéric Mion pense qu'elles seront beaucoup plus proches de 70/30, voire 60/40 si la situation sanitaire continue de s'améliorer ; dans le cas contraire, les outils nécessaires existent pour rebasculer sur la solution portée pendant la crise, à savoir du tout numérique, à distance, qui serait rendu obligatoire. Frédéric Mion ajoute qu'a été soumise ce matin au Conseil de l'Institut l'adaptation du règlement de la scolarité pour le seul semestre d'automne sur un certain nombre de points, notamment les règles de contrôle de l'assiduité et d'autres ayant trait aux conditions d'exécution de la troisième année (puisque les départs des étudiants à l'étranger sont compliqués ou compromis), et que cette adaptation a été adoptée à une majorité écrasante, actant les modifications temporaires.

Bénédicte Durand remercie les directrices et directeurs de département qui accompagnent les équipes de la scolarité de manière régulière, attentive et exigeante pour la construction de ce semestre original dans son déroulement.

Sabine Dullin remercie Bénédicte Durand et Frédéric Mion de leur écoute par rapport aux différentes exigences des directrices et directeurs de département, remontant les inquiétudes de leurs collègues concernant l'évolution de la situation ; elle se félicite que tous les acteurs de la rentrée prochaine soient d'accord sur la nécessité de faire au mieux en ces circonstances.

### **3/ Discussion sur la possibilité offerte aux étudiants du Collège universitaire de réaliser un stage dans un centre de recherche**

Astrid Ténrière s'associe à Erell Renouard et Marie Rassat pour présenter le projet des stages d'initiation à la recherche du Collège universitaire, au nom de l'équipe inter-campus, représentant Stéphanie Balme, Doyenne du Collège universitaire qui s'excuse de ne pouvoir se joindre à la réunion. Elle indique qu'elle va rappeler brièvement les principes et étapes de mise en œuvre pour une mise en place à la rentrée 2020, développés dans la note de présentation de ce projet qui a été transmise aux membres du Conseil.

Concernant les éléments de contexte, de nombreux étudiants du Collège universitaire en 3<sup>ème</sup> année ne seront pas en capacité de rejoindre leurs universités d'accueil en raison de la Covid et suivront leur premier semestre de cours au Collège sur leur campus d'origine ; un programme d'enseignement a été spécialement conçu pour eux, et c'est dans ce cadre qu'il est souhaité de donner aux étudiants qui le désirent l'opportunité de réaliser un stage d'initiation à la recherche, auprès d'une enseignante ou d'un enseignant chercheur, pour obtenir une expérience d'apprentissage riche et structurante dans leur formation ainsi que dans la construction de leur parcours académique et professionnel. Ce stage serait mis en place à la rentrée comme projet pilote, l'objectif étant de l'inscrire dans la durée, bon nombre d'étudiants manifestant une appétence réelle pour la recherche. Les campus ont réalisé des sondages sur cette population et des candidats motivés se sont déjà manifestés. Astrid Ténrière rappelle que les étudiants poursuivent et approfondissent en 3<sup>ème</sup> année l'étude de la majeure qu'ils ont choisie : « Économies et société », « Humanités politiques », « Politique et gouvernement », et entament la phase finale de préparation de leur grand écrit, à rendre entre le 14 décembre et le 19 avril. Ce stage concernerait les étudiants de 3<sup>ème</sup> année du Collège universitaire de toute nationalité, francophone ou anglophone, qui pourraient se voir confier les missions décrites dans la note : une aide à la collecte de données, à l'analyse de données quantitatives et qualitatives ; un travail bibliographique lié à la préparation d'un ouvrage et d'un enseignement ; la réalisation d'entretiens, d'enquêtes ; le classement d'archives. Cette expérience ferait partie intégrante de la formation du Collège universitaire et compterait pour 10 crédits, soit en remplacement de deux cours séminaires que les étudiants auraient à suivre, ce qui représente 1/3 des crédits qu'ils ont à valider au semestre prochain. La validation de ce stage impliquerait la remise d'un rapport d'activité rédigé par l'étudiant qui serait analysé par le Collège et la remise également d'une fiche d'évaluation complétée par l'enseignant chercheur référent. Concernant la période et les modalités de réalisation de ce stage, la mission correspond à un volume de 12 heures maximum par semaine sur une période de dix semaines (courant sur l'ensemble du semestre), soit 120 heures au total, à partir du 14 septembre, date de reprise des cours, jusqu'à fin décembre 2020 ; la mission se déroulerait de préférence sur la base de demi-journées afin que les étudiants puissent aisément suivre leurs enseignements par ailleurs ; à distance, en présentiel ou en semi-présentiel ; ce stage ne serait pas rémunéré, compte tenu de sa durée.

Pour encourager la participation des membres de la Faculté permanente, Astrid Ténrière indique que la procédure mise en place a été conçue comme la plus simple et la plus adaptée possible. Les enseignants et enseignantes chercheurs intéressés à participer à ce projet sont invités à écrire à Claire Porret, l'assistante de Stéphanie Balme, afin de préciser le projet pour lequel ils sollicitent une aide particulière et les profils étudiants recherchés, et ce d'ici le mercredi 8 juillet, le calendrier étant assez contraint ; le Collège se propose de centraliser les candidatures des étudiants des 7 campus qui ont à adresser une lettre de motivation et un CV et d'émettre un avis afin d'établir une liste finale de candidats qu'il serait possible de proposer. Il est ensuite prévu que le Collège échange avec chaque enseignant chercheur sur une proposition de candidat qui corresponde à ses souhaits et mette ensuite en relation les étudiants avec leurs chercheurs référents d'ici le vendredi 17 juillet. L'interlocuteur au Collège

pour ce projet du côté des enseignants chercheurs est le directeur et le responsable pédagogique de l'étudiant sur le campus concerné. Une convention de stage sera ensuite signée entre Sciences Po, le centre de recherche hôte, et l'étudiant ; le Collège prévoit enfin d'inviter les enseignants chercheurs impliqués dans ce projet à deux réunions, l'une en septembre avant que le projet ne débute, l'autre à mi-parcours en novembre, pour partager les expériences et répondre aux questions qui se posent.

Marc Lazar aimerait savoir le nombre d'étudiants à ce stade qui seraient intéressés par ces stages ; il indique également avoir reçu une proposition directe d'une étudiante qui souhaitait faire un stage lui désignant des collègues précis et demande si les étudiants auront le droit d'entrer en contact directement avec les directeurs de centre ou des chercheurs.

Astrid Ténrière propose pour faciliter la tâche des directeurs, avec leur accord, que les candidatures des étudiants soient adressées au Collège pour les centraliser et parce qu'est organisée avec les directeurs de campus cette première commission d'étude de l'ensemble des candidatures. Concernant le nombre d'étudiants intéressés, elle indique qu'il y en aurait une soixantaine sur les 7 campus.

Nicolas Sauger a une question concernant le statut d'enseignant-chercheur : le CDSP pourrait proposer des stages, mais encadrés par des ingénieurs de recherche, il se demande si cela poserait problème du côté de l'administration ou si la notion est suffisamment large pour les inclure également.

Astrid Ténrière indique ne pas y voir de difficultés particulières et donne la parole à Erell Renouard.

Erell Renouard remarque que cette question n'avait pas été anticipée, mais indique qu'effectivement la notion pourra être entendue de manière large.

Thierry Mayer salue l'initiative, qui avait déjà été évoquée par des chercheurs du département d'économie. Il s'étonne de la date limite fixée au 8 juillet, qui lui paraît vraiment précoce : l'organisation concrète du processus laisse très peu de jours ouvrés pour faire le matching. Il demande pourquoi on ne choisit pas le 15 juillet ou début septembre.

Astrid Ténrière répond que la perspective des vacances complique la tâche, et que le souhait est de pouvoir réunir les directeurs et d'étudier les candidatures pour que les choses puissent ensuite se préciser avec les enseignants concernant leurs missions. L'idée n'est pas d'avoir les missions parfaitement détaillées à ce stade, mais bien le souhait d'une aide sur un projet esquissé dans un mail en explicitant les profils recherchés ; l'équipe dédiée étudiera parallèlement la liste de candidatures compilées pour permettre la mise en relation et le démarrage de la collaboration dans de bonnes conditions dès la mi-septembre.

Marie Rassat ajoute que le délai est également celui des inscriptions pédagogiques : les étudiants restant à Sciences Po vont s'inscrire mi-juillet, et si une visibilité existait sur les étudiants partant faire un stage, la situation serait plus claire, puisque ce stage en termes de scolarité remplacerait deux séminaires. Il serait ainsi possible d'éviter de

vider les séminaires à la rentrée si cela n'était pas géré en amont (avec 60 étudiants auxquels il faudrait enlever deux séminaires chacun).

Thierry Mayer demande si le document peut être envoyé tel qu'il est aujourd'hui aux chercheurs pour qu'ils se manifestent auprès du service et s'il existe une version anglaise.

Martial Foucault salue cette initiative exceptionnelle et prometteuse si elle s'inscrit dans la durée. Concernant le nombre d'étudiants évoqués, il demande s'il serait imaginable d'augmenter le plafond dès lors que les requêtes des enseignants chercheurs ont été exprimées, élargissant sans doute l'intérêt des étudiants sur des thématiques et missions auxquelles ils n'auraient pas forcément pensé ; si le nombre d'étudiants par enseignant-chercheur serait lui-même plafonné et s'il est prévu en termes d'encadrement de ces stagiaires un travail conséquent, qui pourrait être reconnu et comptabilisé dans les activités des enseignants-chercheurs.

Astrid Ténrière espère que le nombre de candidatures sera effectivement élargi ; concernant la reconnaissance de ce travail d'accompagnement des enseignants-chercheurs, cette mission n'est pas pensée comme un réel tutorat pédagogique reconnu en tant que tel, et n'entraîne pas de reconnaissance dans GAPEC; la situation est celle d'un étudiant stagiaire travaillant ponctuellement aux côtés de l'enseignant sur un projet. Elle ajoute qu'aucune jauge n'a été fixée concernant le nombre d'étudiants par enseignant-chercheur, mais qu'il est acquis par expérience que plus ce nombre est important, plus il est compliqué pour un enseignant ou un tuteur d'accompagner les étudiants.

Marie Rassat ajoute que, même sans jauge, tous les dossiers de candidature seront passés en revue pour juger de la motivation et de l'appétence des étudiants pour leurs missions, le but recherché n'étant pas d'enlever certains cours au 1<sup>er</sup> semestre pour venir faire un stage aux côtés des enseignants ; cela précise l'intérêt de la centralisation des candidatures qui seront étudiées avant d'être transmises.

Bénédicte Durand précise que cette expérimentation est conçue comme un pilote, dans une logique de stage d'initiation, de découverte de la recherche par mise en contact d'étudiants de 3<sup>ème</sup> année avec des collègues enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche, le champ pouvant être élargi à des personnels et des types de statut accompagnant cette expérience de découverte. Elle rappelle cependant que la circonstance est celle d'une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle ; que la 3<sup>ème</sup> année doit ordinairement comporter une expérience internationale et que la logique n'est pas de remplacer celle-ci par une expérience d'initiation à la recherche de façon systématisée et normalisée. Cette expérience, portée de manière collective autour de Stéphanie Balme, a été travaillée comme un pilote, intéressant pour une petite minorité d'étudiants, pouvant être pérennisé chaque année s'il est trouvé suffisamment probant pour cela, mais ne doit pas devenir cette alternative au séjour à l'étranger, norme du bachelor.

Guillaume Plantin souhaite simplement rappeler que compte tenu des délais et de l'intérêt potentiellement important des collègues concernés, il invite les directeurs

d'unité à diffuser dès cet après-midi la note présente sur le drive au sein de leurs unités.

#### **4/ Avis sur le candidat retenu pour le poste d'ATER à mi-temps en droit dans le cadre de la campagne 2020**

Régis Bismuth présente la candidate retenue, Marie Lemey, qui vient de l'Université de Rennes. 75 candidatures ont été reçues pour cette campagne ; 4 des candidats étaient doctorants à Sciences Po, mais ont obtenu des postes d'ATER dans d'autres universités ou ont vu leurs postes renouvelés, raison pour laquelle une candidate extérieure a été choisie. Celle-ci a une expérience de l'enseignement très intéressante, notamment pour des matières touchant au droit constitutionnel où une demande forte existe, et dispose d'un très bon niveau d'anglais, ce qui lui permettra d'enseigner le cours « Institutions politiques et Cinquième République » en anglais sur les campus en région.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la candidature pour le poste d'ATER à mi-temps en droit dans le cadre de la campagne 2020.

#### **5/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire**

#### **6/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire**

Marc Lazar indique que les points 5 et 6 seront traités conjointement et donne la parole à Paul-André Rosental pour présenter les deux points

Paul-André Rosental indique que la nature de la fiche de poste correspond à un domaine très important pour le Centre d'histoire : elle privilégie la question de l'histoire des institutions françaises, avec une forte dimension comparative ; elle spécifie explicitement la comparaison avec les institutions politiques britanniques ; son centre de gravité tourne autour de l'histoire comparée des constitutions, avec un dialogue avec des disciplines connexes : droit constitutionnel, droit public, science politique et philosophie politique ; et pour ce qui concerne l'enseignement, elle demande en particulier une capacité à enseigner l'histoire des idées et des concepts politiques, importante pour le Centre, en même temps qu'à dispenser de grands cours généralistes ; enfin, la capacité à assurer des enseignements dans l'École des affaires publiques.

Paul-André Rosental détaille la composition du comité de sélection : Marc Lazar, président du comité ; Emmanuelle Loyer ; Guillaume Tusseau ; et lui-même ; pour les collègues extérieurs : Sylvie Aprile, professeure d'histoire contemporaine à Nanterre et spécialiste entre autres des révolutions politiques du 19<sup>ème</sup> siècle ; Clarisse Berthezène, professeure d'histoire britannique contemporaine à l'Université de Paris,

grande connaisseuse du conservatisme anglais ; Bastien François, professeur de science politique à Paris I et spécialiste des constitutions de la Cinquième et de la Sixième République, ainsi que de droit public ; et enfin Henk te Velde, professeur à l'Université de Leiden, spécialiste des idées politiques (démocratie, nationalismes, populismes), et de la culture parlementaire.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire.

### **7/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track en sciences sociales computationnelles**

Marc Lazar indique que ce point est reporté au mois de septembre.

### **8/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track en sociologie**

Mirna Safi présente la décision du comité pour le poste d'*Assistant Professor* en tenure track à l'OSC. Le profil de poste était très large, portant sur les inégalités sociales, demandait des candidats avec un doctorat récent, un programme de recherche ambitieux dans ce domaine renvoyant à plusieurs thématiques traitées dans le Centre, et d'autres non traitées, et des publications dans les principales revues de la discipline. La limite des candidatures fixée au 31 mars a été prolongée de quelques jours en raison du contexte sanitaire. Le comité était également très ouvert en termes de méthodes comme de thématiques et. Mirna Safi a présidé elle-même ce comité composé de membres de l'OSC : Philippe Coulangeon, Olivier Godechot ; d'un membre de Sciences Po : Sophie Dubuisson-Quellier ; et de membres externes : Nicolas Duvoux de Paris 8, Elise Huillery de Paris Dauphine, qui a joué également le rôle d'extra-disciplinaire ; Leslie McCall de Cuny et Thomas DiPrete de Columbia.

81 candidatures ont été traitées, 44 féminines et 37 masculines ; 13 doctorats avaient été obtenus en France, 48 en Europe ; 16 aux États-Unis et 4 dans le reste du monde. Une réunion a eu lieu par visioconférence pour déterminer le process ; une réunion le 27 avril a permis d'examiner les dossiers durant laquelle 7 candidats ont été short-listés : 2 femmes et 5 hommes. Un candidat s'est désisté suite à l'obtention d'un autre poste et 6 candidats ont été sélectionnés lors de deux séances de job-talk tenues le 27 et le 29 mai, en présence de membres de l'OSC et de Sciences Po ; le 5 juin, une dernière réunion a eu lieu pour délibérer et classer les candidatures. Ces dernières ont toutes été considérées de bonne qualité, donc un classement exhaustif a été émis, estimant que chacun avait sa place à l'OSC.

En sixième position, Laura Sochas est sur le point de soutenir sa thèse à la LSE ; elle travaille dans le domaine des *Population Studies* sur les inégalités de santé ; son sujet de thèse porte sur les inégalités de maternité en Zambie ; elle a 5 articles publiés dont un dans *Social Science and Medicine*, l'autre dans *BMJ Global Health* ; 2 revise & resubmit dont un dans *Demography*. Son parcours est prometteur, ses recherches variées sur le plan méthodologique, avec des aspects qualitatifs et quantitatifs.

En cinquième position, Giacomo Vagni a eu son PhD en 2020 à Oxford, et travaille dans le domaine du *Time Use* ; il a publié 5 articles dont un dans *National Academy of Sciences* et possède un potentiel assez élevé en termes de publications futures.

En quatrième position, Lucas Drouhot a obtenu sa thèse en 2018 à Cornell et est en post-doc à Max Planck ; il travaille sur les questions de migrations, d'identité et d'inégalités sociales ; il a publié 4 articles dont certains dans de très grandes revues et 3 revise & resubmit dont un dans *American Journal of Sociology* qui est une des deux revues principales de la discipline ; c'est un candidat très polyvalent sur le plan méthodologique.

En troisième position, Nora Waitkus a soutenu sa thèse en 2019 à Bremen et est en post-doc à la LSE. Elle travaille sur les inégalités de patrimoine avec un aspect comparatif sur des données internationales, et un focus sur le rôle de l'immobilier et de l'accès à la propriété ; elle a un potentiel très élevé avec un revise & resubmit dans *American Sociological Review*.

En deuxième position, Bastien Betthäuser a soutenu sa thèse en 2017 à Oxford, où il réalise un post-doc ; il est très compatible avec l'OSC, travaille sur la transmission des inégalités sociales intergénérationnelles, le rôle de l'éducation ; il a un dossier de publication très important, 8 papiers dans de nombreuses revues.

En première position, Zachary Van Winkle a obtenu sa thèse à Humboldt en 2018, a fait son post-doc à Nuffield ; il travaille à l'intersection entre la sociologie et la démographie, dans le domaine du cycle de vie et la démographie familiale, et sur la question des parcours de vie en rapport avec les inégalités sociales ; il a présenté pendant le job talk un papier qui porte sur les pénalités parentales en les comparant pour les hommes et les femmes aux États-Unis en termes de salaires tout au long de la carrière, jusqu'au troisième enfant et au sein des groupes raciaux ; il a 8 papiers dont certains dans des revues centrales comme *Demography* ou *Social Forces* ; il a 4 revise & resubmit dont un dans *Demography* et deux dans *Journal of Marriage and Family*, toutes deux des publications de pointe dans le domaine de la démographie ; il a également une dizaine de papiers en préparation, un programme de recherche très prometteur, un très fort potentiel, un profil intéressant pour l'OSC car se situant à l'intersection de la sociologie, de la démographie et des politiques sociales (avec un côté comparatif dans ses travaux) ; enfin il a travaillé récemment sur des données génétiques, ce qui intéressait l'OSC pour une orientation vers les questions de santé.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en tenure track en sociologie.

## 9/ Questions diverses

Guillaume Plantin indique que le rapport de la recherche pour l'exercice 2019 est paru, et disponible sur le drive du Conseil scientifique ; il comporte une innovation sous la forme d'une cartographie de la recherche, qu'Elsa Bedos, à la Direction scientifique, a élaboré avec l'aide des chercheurs du médialab, qui montre l'articulation entre les différents sujets et chercheurs, et les connexions scientifiques entre les chercheurs et les thèmes à partir de l'analyse d'un corpus de leurs publications.

Bénédicte Barbé indique qu'a été versé également au drive le calendrier électoral qui vient se substituer à celui de mars, puisque les élections n'ont pu aboutir ; comme les membres le savent, leurs mandats ont été prolongés jusqu'au 31 octobre 2020 ; les élections auront lieu pour le 1<sup>er</sup> tour entre le 20 et 22 octobre et pour le 2<sup>nd</sup> entre le 3 et le 5 novembre ; les résultats seront proclamés le 6 novembre et un Conseil scientifique se tiendra dans sa nouvelle configuration le 8 décembre. Bénédicte Barbé ajoute que le calendrier des conseils pour l'année prochaine a été posté également, ainsi que le calendrier des réunions DU-DD.

Olivier Borraz fait part d'une question concernant les ANR qu'il a déjà posée en réunion de DU pour laquelle il a eu des précisions : il s'était interrogé sur les demandes de prolongation pour les ANR et notamment pour les contrats post-doctoraux. La réponse qui lui avait été donnée par Vincent Morandi la semaine précédente était de dire qu'il était du devoir de chaque personne concernée de se mettre en contact avec l'ANR pour en discuter ; après vérification, l'ANR dit explicitement que c'est aux établissements de récupérer toutes les demandes et de les faire remonter, à la fois pour les demandes de prolongation et pour les post-docs. Il remarque qu'il y a plusieurs personnes dans ce cas de figure au CSO et imagine que la chose doit être répandue dans les autres laboratoires ; il indique qu'il serait rassurant pour les enseignants et les post-doctorants en question de remonter rapidement les cas désormais.

Guillaume Plantin indique avoir pris connaissance de ladite procédure et lancé le recensement des contrats qui pourront être prolongés lorsqu'il reste un financement.

Marc Lazar rend hommage à Sébastien Pimont, qui ne sera plus au Conseil scientifique à partir du mois de septembre, pour le travail qu'il a accompli avec le conseil et fait part du plaisir qu'il a eu à collaborer avec lui au sein du conseil scientifique. Sébastien Pimont note combien il a été heureux de siéger avec les membres du Conseil scientifique sous la présidence de Marc Lazar et combien cela a été un plaisir de participer aux discussions et débats.

**10/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des Universités en théorie politique**

Martial Foucault rappelle la composition du jury, rassemblant en interne: Astrid von Busekist; Frédéric Gros; Julie Saada; et lui-même; et en externe, 4 collègues étrangers: Peter Dietsch, professeur titulaire en philosophie à l'Université de Montréal; Cécile Laborde, professeure en théorie politique à Nuttfield; Hélène Landemore, professeure à Yale, et Jean-Vincent Holeindre, professeur des universités en science politique. Le comité de sélection s'est réuni une première fois pour étudier les deux candidatures déposées sur Galaxie, et a choisi d'auditionner Annabelle Lever. A l'issue de l'audition qui a eu lieu le 23 juin 2020, le comité de sélection propose de recruter Annabelle Lever en tant que Professeure des universités en théorie politique

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en théorie politique.

**11/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des Universités en histoire, profil histoire et littérature**

Paul-André Rosental indique que le comité s'est réuni une semaine auparavant et a auditionné les trois candidats qui avaient été retenus. Il a classé première Frédérique Leichter-Flack, maîtresse de conférences à l'Université de Paris-Nanterre; elle est à Nanterre depuis 2004 et a réalisé en 2015 une habilitation publiée peu de temps après chez Albin Michel sous le titre *Qui vivra, qui mourra, quand on ne peut pas sauver tout le monde*, qui porte sur les enjeux éthiques de l'imaginaire du tri entre les vies. Elle a fait consensus aussi bien dans la première que dans la seconde phase de la sélection au sein de la commission, d'abord parce qu'elle implique plusieurs domaines de recherche qui sont potentiellement d'une grande pertinence pour la recherche et pour l'enseignement en histoire et à Sciences Po: tout d'abord une histoire littéraire des idéologies politiques tant extrêmes que démocratiques en France, aux États-Unis, en Europe centrale et en Russie depuis le XIXème siècle; d'autre part une interrogation sur le témoignage en situation extrême, qui est évidemment une question intéressante pour les historiens; et puis une interrogation de plus en plus centrale dans son travail sur la question morale en littérature qu'elle décline de plusieurs manières, notamment sur les liens entre éthique et humanités médicales. Outre ses terrains de recherche, l'autre intérêt de sa candidature réside dans la multiplicité des terrains d'étude de la chercheuse qui a travaillé à la fois sur le théâtre, le roman, la poésie, le cinéma, le témoignage, les dystopies, les textes religieux, et ce dans une perspective comparatiste. Son intérêt de plus en plus marqué pour ce qu'elle appelle les « dilemmes et expériences morales dans le laboratoire de la fiction » a semblé particulièrement pertinent au comité en complément des activités de recherche et de l'offre d'enseignement du laboratoire, d'autant plus qu'elle est membre à ce titre de plusieurs comités d'éthique dont celui du CNRS, ce qui a semblé également très utile au comité

Aurélie Barjonet, classée deuxième, est maîtresse de conférences en littérature comparée à l'Université de Versailles Saint-Quentin ; elle a travaillé sur les grands écrivains français du 19<sup>ème</sup> siècle, Zola, Flaubert, en relation étroite avec les spécialistes de littérature en Allemagne, notamment sur la réception de ces auteurs aussi bien dans le passé, en RFA, en RDA, durant la période de la Guerre froide, que dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Lors de sa leçon et du job talk, elle a abordé son projet de travail actuel qui porte sur la production des écrivains de la deuxième génération après la Shoah, ce qui était une nouvelle fois une manière de faire le pont avec les historiens et l'occasion également de revenir sur la notion de génération.

La candidate classée troisième est Delphine Rumeau, maîtresse de conférences à l'Université de Toulouse, ayant soutenu une habilitation à Paris-Sorbonne en 2017 ; elle travaille plus résolument sur la question de la poésie, ce qui retenu l'attention du comité, et sur les genres poétiques : l'épopée, le sonnet, le tombeau, l'élégie, dans une perspective comparative, avec une maîtrise exposée de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien et du russe, lors de la leçon sur la réception de Walt Whitman aussi bien en Amérique du Nord que sur le continent sud-américain auquel elle s'intéresse également, avec des problématiques liées aux questions de poésie politique.

Ces deux candidatures excellentes ont été surpassées par la grande amplitude du dossier de Frédérique Leichter-Flack et également la capacité pédagogique dont elle a fait preuve lors du job talk.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire, profil histoire et littérature.

## **12 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des Universités profil politique et gouvernement aux États-Unis**

Alain Dieckhoff indique que le processus a été terminé la semaine précédente pour ce poste qui, pour permettre le plus large éventail de candidatures, était affiché en section 11 du CNU, soit Langues et civilisations anglaises et anglo-saxonnes et en 22, Histoire et civilisations. 3 candidats ont été classés : Yves-Marie Péréon en 1, Lauric Henneton en 2, et Blandine Chelini-Pont en 3.

La candidature d'Yves-Marie Péréon a suscité un très vif intérêt du comité de sélection, en raison d'un parcours très original, dans la mesure où il a d'abord été analyste financier à New York pendant dix ans, ce qui a un lien avec son centre d'intérêt d'un point de vue recherche. Pour des raisons personnelles, il a entamé une reconversion professionnelle qui l'a conduit à l'université. Yves-Marie Péréon est historien comme les deux autres personnes classées, ce qui est le cas d'une grande partie des américanistes. Actuellement professeur à Paris 2, il a écrit 3 ouvrages en nom propre en 10 ans : le premier ouvrage a été publié chez Peter Lang et s'intéressait à l'image de la France dans la presse américaine ; le second est une biographie de Franklin

Roosevelt insistant sur sa dimension d'action réformatrice à travers le New Deal, et ouvrant ainsi la question de l'État et de son fonctionnement ; enfin, le dernier ouvrage, en anglais, *Moralizing the Market*, publié chez John Hopkins University Press, est un travail où il étudie les transferts de modes de régulation des États-Unis vers la France, en particulier au début de la Cinquième République. Le projet de recherche qu'Yves-Marie Péréon prévoit de déployer s'il est recruté à Sciences Po est une histoire politique de la réforme financière aux États-Unis qui couvre l'ensemble du XXème siècle jusqu'à aujourd'hui ; c'est un travail d'historien, mais également articulé avec la science politique puisqu'il s'intéresse à la construction d'un système de régulation aux États-Unis par les agences fédérales ; ce travail étalé sur le XXème siècle couvrirait également les dérégulations de l'époque reaganienne et les tentatives de ré-régulations autour des années 2000-2010. Pour mener cette recherche, il envisage de travailler sur l'interaction entre l'opinion publique, les enquêtes parlementaires qui ont été menées aux États-Unis, et le travail législatif. En termes de méthodologie, il s'appuierait principalement sur des sources primaires : rapports, textes de loi, mais aussi pour la période la plus récente des interviews avec des responsables publics et privés qui ont été en charge de ces réformes ou de ces dérégulations. En ce qui concerne l'insertion de son travail au CERI et plus largement à Sciences Po, Alain Dieckhoff précise que ce travail s'inscrit dans un des axes du laboratoire qui porte sur l'État et ses recompositions, est qu'il pourrait plus largement faire le lien avec d'autres chercheurs travaillant sur les questions de régulation et de transfert de normes.

Concernant l'enseignement, Yves-Marie Péréon a présenté un excellent syllabus de « Introduction to American Politics », qui trouverait tout à fait sa place à Reims, ainsi qu'un cours « Capitalism and Democracy in the United States », qui pourrait être proposé à PSIA ou à l'EAP. Enfin, ainsi que l'atteste sa carrière, Yves-Marie Péréon sera à même d'assumer des responsabilités de coordination de masters.

Lauric Henneton, classé en deuxième position, s'intéresse plus particulièrement à la question de la religion, en particulier du protestantisme aux États-Unis et s'est ouvert ensuite sur un questionnement sur les transformations politiques de l'électorat américain au cours des vingt dernières années.

Blandine Chelini-Pont, classée en troisième position, actuellement en poste à l'Université de Marseille, travaille également sur la gestion du religieux aux États-Unis, avec une dimension politique.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur les publications des trois candidats, et notamment sur les articles dans des revues à comité de lecture et dans des revues internationales en langue anglaise, sur leur participation à des conférences et colloques d'envergure internationale, sur leur insertion dans des réseaux académiques nord-américains. En outre, plusieurs membres du Conseil s'étonnent que le comité n'ait pas auditionné de candidats étrangers au vu du profil de poste publié. Concernant l'absence de candidatures étrangères, Alain Dieckhoff indique que le comité a fait une très large et très longue publicité de ce poste (sur UK Jobs et auprès de l'American Political Science Association notamment). Cette diffusion a permis de susciter 12 candidatures étrangères, principalement nord-américaines, qui ont été soumises à l'examen du Conseil scientifique lors de la séance du 30 avril

2020. Sur les 12 candidatures, 5 ont été jugées comme étant équivalentes à un niveau de professeur des universités. Parmi ces 5 candidatures, seuls deux candidats ont déposé leur dossier dans Galaxie. Le comité de sélection, lors de sa première réunion, a décidé d'auditionner un candidat sur les 2 candidats étrangers, mais le comité a unanimement conclu que l'audition n'avait pas été concluante.

Le comité de sélection, composé de spécialistes des Etats-Unis, a souligné la grande difficulté pour des universités européennes d'attirer des candidats nord-américains parce qu'ils ont la matière aux États-Unis, qu'ils sont en contact avec les membres du Congrès, avec les différents responsables politiques, et leur venue en Europe signifierait une déperdition pour eux, compliquant leur travail. Les américanistes ont ainsi jugé qu'il n'était pas surprenant qu'il y ait eu si peu de candidatures d'Américains prêts à venir en France.

Au vu de la difficulté explicitée par Alain Dieckhoff à attirer des candidats nord-américains seniors, plusieurs membres du Conseil scientifique s'interroge sur l'opportunité de recruter un profil junior, permettant à des jeunes collègues de s'expatrier avant d'être enracinés aux États-Unis.

Guillaume Plantin, après avoir entendu les échanges entre les membres du Conseil, indique qu'il lui semblerait préférable de ne pas approuver ce classement. Il suggère que le CERI puisse prendre le temps de réfléchir aux moyens d'attirer des candidatures plus en adéquation avec les critères de recrutement de la faculté permanente de Sciences Po.

Les membres du Conseil scientifique refusent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire, profil histoire et littérature.

Marc Lazar indique qu'un courrier du Président du Conseil scientifique sera adressé aux candidats pour leur indiquer que le concours est déclaré infructueux.

### **13/ Avis sur la demande d'obtention de la tenure de Nicolas Roussellier**

Marc Lazar rappelle le dispositif adopté par le Conseil scientifique le 17 octobre 2017, qui prévoit les conditions de la transformation d'un poste de maître de conférences des universités en poste de professeur des universités, à la condition que le candidat satisfasse un certain nombre de critères (HDR, qualification par le CNU) et qu'il obtienne l'équivalent de la tenure. Le dossier soumis à l'avis des membres du Conseil scientifique est celui de Nicolas Roussellier.

Paul-André Rosental rappelle que la commission de tenure réunie pour étudier le dossier de tenure de Nicolas Roussellier était composée de Claire Andrieu, Mario Del Pero, Sabine Dullin, Emmanuelle Loyer, Marc Lazar, Guillaume Tusseau et lui-même. L'œuvre de Nicolas Roussellier a été mise en avant, avec un ouvrage sorti sur l'histoire de l'éloquence au sein du Parlement, et dans le développement de son habilitation, un ouvrage sorti en 2015 intitulé *La Force de gouverner*, qui a eu et continue à avoir un

écho considérable chez les historiens, mais également les politistes et constitutionnalistes et au sein du grand public avec une grande présence médiatique de Nicolas Roussellier désormais autour de la question de la réforme des institutions, en dialogue avec la situation contemporaine et les précédents, et notamment ceux de la Troisième République qu'il connaît particulièrement bien. De nombreux points ont été mis en avant et appréciés par la commission : l'importance de ces deux ouvrages, en particulier du second ; de l'ensemble des publications bien sûr ; mais également le dialogue de plus en plus soutenu avec le droit public, avec la philosophie politique et avec la science politique. L'autre point majeur a été l'ouverture comparative de Nicolas Roussellier désormais, avec un investissement important notamment au Royaume-Uni, avec un séjour au Nuttfield College, un enseignement d'un semestre à la London School of Economics ; la codirection d'une thèse avec le domaine américain ; et un projet qui s'oriente de plus en plus résolument vers une histoire comparée des constitutions entendues non pas seulement dans leur exception juridique, mais dans leur fonctionnement effectif, donc une sorte de contextualisation de l'évolution des systèmes constitutionnels et des forces politiques et également des modalités qui les font évoluer. Par ailleurs, Nicolas Roussellier joue un rôle très actif dans les accords avec Oxford et la LSE, la plupart de ses enseignements sont donnés en anglais. Nicolas Roussellier enseigne également au Collège prendra part au grandcours d'histoire du XIXème siècle, en lien avec l'équipe du campus de Poitiers. Comme l'a indiqué Marc Lazar, La commission a sollicité deux rapporteurs étrangers pour rendre un avis sur ce dossier, l'un professeur d'histoire, l'autre professeure de droit public. Les avis étaient unanimement favorables.

Martial Foucault indique avoir peu de choses à ajouter aux éléments très concrets retraçant la contribution de Nicolas Roussellier apportés par Paul-André Rosental. Il souhaite mettre en lumière deux points par rapport à ses activités de recherche, d'abord en insistant encore sur la contribution de l'ouvrage *La Force de gouverner*, qui s'adresse comme cela a été dit à la communauté des historiens, mais plus largement aux politistes voire aux juristes, puisqu'il s'agit d'une thèse qui va s'installer longtemps dans le débat. Il rappelle que la thèse de Nicolas Roussellier assez souvent discutée consiste à dire que 1958 et l'installation de la Cinquième République ne constituent pas une rupture sur le plan institutionnel, mais un prolongement normal, et propose cette notion de constitutionnalisme militaire ; Martial Foucault pense cette notion très intéressante pour voir la forme d'organisation du pouvoir exécutif à Matignon comme étant un prolongement des pratiques du pouvoir avant 1958, venant des organisations militaires. Ce point pose débat et affronte d'autres thèses sur l'histoire plus longue du passage de la Quatrième à la Cinquième République. Il insiste ensuite sur un élément très bien retracé dans le rapport d'activité produit par Nicolas Roussellier, dans lequel celui-ci explique que si ses travaux et ses ouvrages prennent du temps, c'est principalement lié à deux exigences, la première étant de faire ce travail archivistique qui l'a conduit à explorer d'autres terrains, comme c'est le cas sur les quatre dernières années de son travail sur le Royaume-Uni ; la seconde concerne l'enseignement et la contribution à la recherche collective au Centre d'histoire et plus largement à Sciences Po : il est possible d'identifier chez Nicolas Roussellier un véritable plaisir à enseigner à tous les niveaux, avec trois de ses quatre cours dispensés en anglais à ce jour, et que le travail au sein du master recherche ne faiblit pas dans le plaisir qu'il a à encadrer et

à suivre le travail même des étudiants qui ne sont pas sous sa direction, ce qui mérite d'être salué. Martial Foucault ajoute enfin que n'a peut-être pas été assez soulignée la contribution à un certain nombre d'activités extérieures au sein de réseaux sur l'histoire parlementaire qui sont relatés et mentionnés avec précision par Nicolas Roussellier dans son rapport.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'obtention de tenure de Nicolas Roussellier.

#### **14/ Avis sur la demande d'obtention de la tenure de Matthias Thiemann**

Roberto Galbiati indique que Matthias Thiemann, *Assistant Professor* à Sciences Po depuis 2007, étudie les activités et la régulation financières et bancaires, avec un profil résolument international. Après avoir obtenu un Phd à Columbia, il a occupé pendant quatre ans un poste de junior professor en Allemagne. Ses activités d'enseignement et collectives sont plus que satisfaisantes, et ses activités de publication sont tout à fait au niveau requis pour la tenure à Sciences Po, et même au delà dans le milieu universitaire européen. Roberto Galbiati remarque ainsi des publications dans *l'American Journal of Sociology*. Du point de vue de la visibilité, Roberto Galbiati se permet de faire état du nombre de citations de Matthias Thiemann, plus de 600 citations sur Google Scholar. De son point de vue, Matthias Thiemann possède un CV et des activités tout à fait satisfaisants et qui répondent parfaitement aux critères de la tenure en science politique à Sciences Po.

Frédéric Ramel note que les recherches de Matthias Thiemann se situent à la charnière ou à l'intersection de plusieurs disciplines ou sous-disciplines, en renouvelant la compréhension de l'économie politique internationale, proposant un regard très iconoclaste et hétérodoxe, d'une grande valeur. Frédéric Ramel ajoute un deuxième point : en tant que collègue, Matthias Thiemann tisse des liens avec ses pairs, Florence Haegel ayant particulièrement insisté sur le fait qu'il était très régulier dans le séminaire du CEE et contribuait très régulièrement à discuter les papiers des autres, ce qui est rare ; il tisse également des liens avec les jeunes, avec des carrières et des conversions à la recherche qui sont liées à son intervention, ce qui est très important. Frédéric Ramel conclut en ajoutant qu'il répond pleinement aux exigences de la tenure et que son intégration est parfaitement réussie, le comité ayant de ce fait formulé un avis extrêmement favorable.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'obtention de tenure de Matthias Thiemann.

#### **15/ Avis sur la demande d'obtention de la tenure de Szofia Barany**

Mirna Safi propose d'expliquer la décision du département pour la tenure de Szofia Barany, recrutée comme *Assistant Professor* en 2011 et pour laquelle le département

d'économie a décidé de ne pas accorder la tenure après 9 ans de carrière. Elle rappelle la procédure qui a abouti à la décision, en s'appuyant sur le dossier assez conséquent auquel elle a pu accéder et contenant le CV de Szofia Barany, l'évaluation de ses enseignements depuis 2011, un document qui récapitule le processus de la tenure sur lequel elle va beaucoup s'appuyer, le rapport intermédiaire rédigé par trois collègues senior du département d'économie et la source externe d'évaluation, à savoir les huit lettres des collègues qui ont écrit à Thierry Mayer pour aider le département dans sa décision. Mirna Safi rappelle la procédure telle que définie par les économistes pour Sciences Po : les critères de la tenure sont à la fois qualitatifs et quantitatifs ; le critère qualitatif semble primer dans la manière dont les économistes définissent le requis de la tenure. Il est clairement défini puisqu'il est attendu des économistes qui veulent obtenir une tenure à Sciences Po d'avoir des publications dans les Top 5 ou les Top Field, c'est-à-dire des revues reconnues comme les meilleures, soit généralistes, soit de spécialisation. Le document précise qu'il est attendu au moins une publication de ce type pendant la tenure ; c'est une condition qui n'est ni nécessaire ni suffisante, car les critères de la tenure laissent aussi une place à des parcours plus diversifiés, le document précisant par exemple que l'examen de la qualité et de l'impact des publications, notamment en termes de citations, même pour des publications de type livres ou dans des revues autres que des Top 5 serait fait au cas par cas. Le document précise aussi clairement qu'un critère qualitatif peut parfois l'emporter sur le critère quantitatif, ce qui est important pour comprendre ce cas particulier, puisqu'il est dit qu'un nombre conséquent d'articles très cités qui ne sont pas publiés dans les meilleures revues est considéré plus favorablement qu'un article Top 5 qui est peu cité. Pour résumer, ces critères sont exigeants et précis en termes de revues ciblées, mais fixent plutôt un cap qu'une règle rigide, ce qui laisse la porte ouverte à d'autres types de profil qui combinent un peu plus de critères quantitatifs et qualitatifs. Concernant le processus de la tenure, le Directeur du département, Thierry Mayer demande des lettres externes pour éclairer la décision ; certains auteurs sont suggérés par la candidate, d'autres par les autres membres du département ; au total, douze lettres ont été demandées, quatre n'ont pas abouti, Thierry Mayer ayant joint au dossier les mails expliquant les raisons de ces refus. Le département a reçu huit lettres et a composé un comité en charge d'un rapport interne à partir des lettres : trois chercheurs du département ont retracé le parcours de Szofia Barany dans un document de deux pages qui ne contient pas un avis final, mais synthétise les lettres. Le département a ensuite organisé deux réunions de tous les membres seniors, auxquelles Bénédicte Barbé assistait comme observatrice. Il y a eu délibération et vote final le 13 mars, à la suite de quoi le département a décidé de ne pas accorder la tenure.

Mirna Safi aborde le profil de Szofia Barany pour expliquer cette décision : Szofia Barany travaille dans le domaine de la macroéconomie et s'intéresse aux questions de tendance à long terme du marché du travail, l'évolution de la productivité, le changement technologique, les effets sur l'emploi et les salaires. Elle a publié deux articles dans des Top Field, *Journal of Labor Economics* en 2016, et *American Economic Journal : Macroeconomics*. Elle a une autre publication dans *Travail et Emploi* en 2019, et 2 revise & resubmit, de nombreux projets de papiers en cours, elle a obtenu un financement ANR et un autre de la British Academy, et ses cours ont été très bien évalués. L'article de 2018 est loué par toutes les lettres, considéré comme solide et

marquant ; il traite de la polarisation du marché du travail en termes à la fois d'emplois et de salaires, et montre que contrairement à ce qu'on a pu penser dans la littérature, ce n'est pas vraiment dans les années 80 que l'on voit cette tendance à la polarisation augmenter, mais dans les années 50, avec un déclin de l'emploi pour les catégories moyennes de travailleurs ; le papier documente ce fait puis propose un modèle macroéconomique qui explique cela en s'appuyant sur des hypothèses quant aux gains différenciés de productivité entre secteurs et la complémentarité entre produits de chaque secteur. C'est un travail important qui s'inscrit dans une littérature très centrale en macroéconomie et qui permet vraiment de relativiser une hypothèse assez partagée sur le rôle de la technologie dans la polarisation de l'emploi et des salaires. Toutes les lettres saluent ce travail et soulignent qu'il aurait pu être accepté dans les Top 5 généralistes. Le deuxième article publié dans le *Journal of Labor Economics* s'intéresse à l'effet du salaire minimum sur les inégalités salariales aux États-Unis ; cette contribution va à la fois dans la sophistication du modèle macroéconomique et aussi dans le traitement des données. Ce papier est lui aussi considéré comme intelligent et solide par les collègues. Mirna Safi pense qu'il est utile de rappeler ces questions qui s'avèrent très centrales et appartiennent également à des domaines de l'économie où les femmes ne sont pas très présentes, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises dans les lettres. Celles-ci n'étaient pas convergentes sur tout : certaines donnaient des recommandations précises pour la décision finale, mais elles ont toutes essayé de fournir des comparaisons factuelles (par rapport à la survenue éventuelle d'une situation de la sorte dans les départements de leurs auteurs) et considéré que c'était un cas de tenure difficile. Les deux papiers qui répondent aux critères dans les publications dans les Top 5 sont appréciés et reconnus comme innovants, mais la faible quantité de publication est également soulignée ; de nombreux auteurs de ces lettres ont également souligné que, même si les publications sont de haut niveau, elles ne sont pas assez citées (Szofia Barany a 140 citations en tout). Mirna Safi aimerait enfin évoquer un dernier point lié au genre puisque sur le plan familial, Szofia Barany a connu deux interruptions dues à des congés maternité, d'un an chacune, qui l'ont conduite à obtenir une extension de la tenure, dans l'espoir de lui donner plus de possibilités de publier des papiers. Plusieurs lettres ont pris en compte cet aspect du genre dans leur évaluation, certaines demandaient s'il n'était pas possible de faire plus d'extension ; d'autres considéraient qu'étant donnée la qualité de ses papiers, il était peut-être nécessaire de prendre en compte son profil, rare chez les femmes et qu'il était difficile de trouver une remplaçante dans ce domaine. Mirna Safi retient donc des conditions très exigeantes, très attachées à l'excellence scientifique, mesurées notamment par des instruments objectifs (des top reviews, le nombre de citations) ; un processus extrêmement collégial, et très transparent – ce qu'elle salue – avec un bon équilibre entre expertise interne et externe ; une politique sur le genre consistant à assouplir des contraintes temporelles pour la tenure ; et puis une décision de tenure qui a certes été négative, mais qui n'est pas stigmatisante ni coûteuse puisque Szofia Barany a obtenu tout de suite un autre poste à CEU et qu'elle bénéficie d'un an de plus au département, ce qui lui permettra de gérer la transition dans de bonnes conditions.

Thierry Mayer remercie également Mirna Safi d'avoir fait une description détaillée du processus, qui est effectivement long, abordé avec le plus de sérieux et de rigueur

possible au département d'économie, et difficile. Comme aucune décision de tenure n'avait été prise depuis un certain temps dans le département et que celui-ci a beaucoup évolué en termes d'effectifs, il a été décidé de tenir deux réunions : la première pour que les membres puissent se redire quels étaient leurs critères, éventuellement les remettre en cause, au cours de laquelle il a été décidé que ces critères étaient suffisamment riches pour laisser toute latitude de décision ; puis une deuxième réunion sur le dossier de Szofia Barany. Celle-ci avait déjà obtenu au moment où la décision a été prise un poste avec tenure à CEU (Central European University) qui était à Budapest et qui migre à Vienne, une des toutes meilleures universités récentes. Thierry Mayer indique que Szofia Barany est une macroéconomiste quantitative ; comme cela a été soulevé dans de nombreuses lettres et lors des réunions, la macroéconomie quantitative est effectivement un champ où les publications sont longues, les papiers étant des sortes de « cathédrales quantitatives » très compliquées à mettre en œuvre, ce qui constitue un « handicap », dans le sens où lorsqu'un papier est refusé, un long investissement a été consenti pour rien. D'autres chercheurs en macroéconomie quantitative issus de la même cohorte ont cependant eu une production plus importante. Dans les lettres, il est toujours demandé de situer le candidat par rapport à une cohorte, pour voir où il se situe par rapport à des gens qui ont eu, pourraient avoir ou n'ont pas eu la tenure dans telle ou telle institution. Comme Mirna Safi le disait, certaines lettres ont précisé que c'était un cas difficile, avec des plus et des moins : le moins étant qu'il n'y a quand même que 3 papiers publiés au bout de neuf ans, avec deux enfants et deux interruptions d'un an, et au total 140 citations. Le fait qu'il y ait peu de papiers publiés peut être compensé par le fait qu'ils soient extrêmement importants dans la profession, avec un retentissement très important ; la qualité a été soulignée, mais l'impact n'est pas constaté, même en macroéconomie. Sur chacun de ces points, il y a ces plus et ces moins à prendre en compte, et la décision a été collégialement prise de ne pas lui accorder la tenure.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition de la commission de tenure de ne pas accorder la tenure à Szofia Barany.

#### **16/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Laura Pettinaroli**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Laura Pettinaroli.

#### **17/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Michael Onderco**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Michael Onderco.

**18/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Renaud Epstein**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Renaud Epstein.

**19/ Avis sur la demande d'autorisation d'Audrey Kichelewski à être rapporteure de la thèse en histoire de Zoé Grumberg**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation d'Audrey Kichelewski à être rapporteure de la thèse en histoire de Zoé Grumberg.

**20/ Avis sur la demande d'autorisation de Sylvain Brunier à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Charlotte Glinel**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Sylvain Brunier à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Charlotte Glinel.

**21/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Fabien Théofilakis**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Fabien Théofilakis.

Guillaume Plantin souhaite un bon été à celles et ceux qu'il ne reverra pas et remercie tous les membres pour la qualité et la sérénité des débats de ce jour sur des questions qui n'étaient pas faciles.